

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS (Rhône)

*

N° 30/2026

Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS, s'est réuni en séance ordinaire le sept juillet deux mil vingt-six, à vingt heures, à la mairie, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Jean-Charles Perrin.

Présents : Laurence Renoux, Jean-Claude Desbat, Myriam Perrin, Alain Arnaud, Marie-Claire Berrerd, Geneviève Foley, Sandrine Bessenay, Ludovic Batteur, Charles Millot, Maryline Trichard, Adrien Carret, Laurent Duzelet, Damien Lamboley.

Absente : Mirabelle Rousset-Charensol

Alain ARNAUD a été élu secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

Objet : Subvention Amicale des Boules

Monsieur Le maire présente la demande de subvention déposée en mairie par l'amicale des Boules suite à la qualification de 3 équipes en doublette pour les championnats de France qui engendre des frais de déplacement et d'hébergement.

Mr Le Maire propose d'octroyer une subvention à hauteur de 500 € à l'amicale des Boules au titre de l'année 2026.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal,

- **décide** d'accorder la subvention de 500 € à l'amicale des Boules au titre de l'année 2026.
- **dit** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

PERRIN Jean-Charles,
Maire



Alain ARNAUD,
Secrétaire de séance

Date de télétransmission en préfecture : 09/07/2026 Date de publication sur le site Internet : 09/07/2026
--